



Question pour Seine-Saint-Denis habitat

Il y a des problèmes d'eau chaude à la Tour I. Dans le bâtiment H il y a toujours de la lumière dans la cave et, au numéro 2, j'avais demandé au gardien Laurent qu'il enlève les ampoules. On avait demandé depuis plusieurs mois de changer la porte du vide d'ordure du 18e étage rien n'est fait. Ascenseur pair encore en panne Tour G. Dépôt de pneus sur le terrain à côté du bâtiment H. Toujours pas de lumière en rentrant du côté Vassou à Gagarine.
(Maria Catena – tour G)

Réponse de Seine-Saint-Denis habitat

Eau chaude – Tour I : Nous avons bien pris en compte le problème qui est dû à des coupures électriques et à des baisses de tension. Notre prestataire DALKIA met tout en œuvre pour résoudre l'anomalie. Dans l'immédiat, un onduleur électrique a été installé afin de stabiliser la situation et un diagnostic électrique sera prochainement réalisé pour identifier l'origine de ces baisses de tension et traiter la cause du dysfonctionnement.

Éclairage cave – Bâtiment H : Nous allons procéder à la coupure du disjoncteur afin de limiter l'éclairage inutile. Cependant, nous devons conserver les ampoules et maintenir l'électricité pour permettre les interventions de nos prestataires.

Porte du vide-ordures – 18e étage : Nous allons faire un point avec l'entreprise en charge des travaux afin de comprendre la raison du retard et obtenir un délai d'intervention.

Ascenseur pair – Tour G : L'entreprise de maintenance TKE a été informée et est intervenue le jour même, rétablissant ainsi le service.

Dépôt de pneus – Bâtiment H : Une demande de retrait a été transmise à notre prestataire. Malheureusement, nous constatons également une mauvaise utilisation du parking avec des activités de « mécanique sauvage » qui contribuent à ces dépôts illégaux. Afin de limiter ces pratiques des portiques ont été installés à l'entrée des parkings non seulement pour éviter les dépôts sauvages mais également pour empêcher les camions de stationner. Nous étudions également d'autres solutions pour limiter ces pratiques.

Éclairage côté Vassou – Gagarine : Nous allons effectuer un diagnostic et solliciter une intervention rapide si nécessaire.

Il semblerait que sur la tour A, l'isolation par l'extérieur ne descende pas juste en bas. Cela veut dire que les bureaux n'en bénéficieront pas ? Est-ce qu'une autre solution d'isolation a été privilégiée ? Pourquoi ce choix ? Et si les bureaux sont moins bien isolés, comment s'assurer que les locataires ne se verront pas imputer les charges de chauffage de la partie bureaux ? (Basile Delacorne – lot 4)

Réponse de Seine-Saint-Denis habitat

Pour les logements, une isolation par l'extérieur (ITE) a été mise en place afin d'optimiser les performances thermiques du bâtiment. En revanche, pour les bureaux, nous avons opté pour une isolation par l'intérieur (ITI). Ce choix s'explique par une contrainte foncière : en raison de la limite de propriété, poursuivre l'ITE aurait empiété sur le terrain qui sera rétrocédé à la ville.

Par ailleurs, le système de chauffage et de climatisation des bureaux est totalement indépendant de celui des logements, garantissant ainsi une gestion énergétique distincte et évitant toute répercussion des charges sur les locataires du bâtiment résidentiel.

Gestion des déchets

Lors de la présentation des solutions de remplacement aux bornes pneumatique, il avait été indiqué que celles-ci seraient pour partie remplacées par des points d'apport volontaires en surface, et pour partie par des PAV enterrés. Qu'en est-il ? Il semble n'y avoir que des PAV en surface. Pourtant les anciens emplacements des bornes seraient parfaits pour des containers enterrés (pas de réseaux électriques ou d'eau à ces endroits). (Alexandre Prud'hommeau – lot 5)

Les bornes à ordures actuelles sont bien provisoires ? A terme, elles seront bien encastrées dans le sol comme cela est fait à Noisy-le-sec (exemple 209 Rue de Paris, 93130 Noisy-le-Sec) ? (Cyril Trolard – lot 4)

Réponse de l'équipe projet

Les points d'apports volontaires aériens (PAVA) aujourd'hui disposées dans l'espace public n'ont pas leur emplacement définitif : ils seront positionnés définitivement après la réalisation des travaux de résidentialisation et l'aménagement des nouvelles rues.

A terme :

- Dès que possible, et de façon systématique dans les bâtiments à construire, les déchets seront gérés dans des locaux à l'intérieur des bâtiments (bacs mis à disposition dans un local dédié). Des aires de présentations extérieures pourront être aménagées pour permettre la collecte par les agents depuis la rue.
- De manière dérogatoire, si et seulement s'il n'y a pas d'autre solution, les déchets seront collectés dans des PAV (absence de local déchets, par exemple dans les bâtiments existants). Si les constructeurs doivent implanter des PAV, ils devront privilégier l'implantation dans les espaces extérieurs privés et non sur l'espace public. Ils pourront choisir des PAV aériens (en surface, comme actuellement), ou enterrés. Ils devront alors rechercher la meilleure intégration paysagère possible, conformément aux prescriptions de l'urbaniste de l'opération.
- Pour les bâtiments existants qui ne disposent pas de local déchet dédié, ni d'un espace privatif où installer des bornes, des PAV seront aménagés sur l'espace public. Leur implantation sera intégrée dans les aménagements des futurs espaces publics. Il s'agit par exemple de la tour A ou du lot 5. Dans ces cas précis, il s'agira de PAV aérien.

Pour quelle raison les bornes à ordures ménagères et les bornes à déchets alimentaires ne sont-elles pas toutes équipées de trappes pour les personnes à mobilité réduite (uniquement certaines bornes à tri) ? D'ailleurs de nombreuses bornes ne sont même pas accessibles aux personnes à mobilités réduites. Ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises mais à ce jour rien n'est fait pour améliorer la situation. (Cyril Trolard – lot 4)

Réponse du service Aménagement et pré collecte au sein de la Direction Prévention Valorisation des Déchets d'Est Ensemble

Le modèle de bornes d'ordures ménagères qui était jusque-là disponible dans la liste des équipements proposés par le prestataire titulaire du marché de fourniture des points d'apport volontaires aériens (PAVA) n'était pas équipé de trappe à mi-hauteur. Nous avons donc fait un avenant au contrat pour ajouter ce modèle à la liste du catalogue de produits disponibles. Sous quelques semaines nous pourrions en faire la commande.

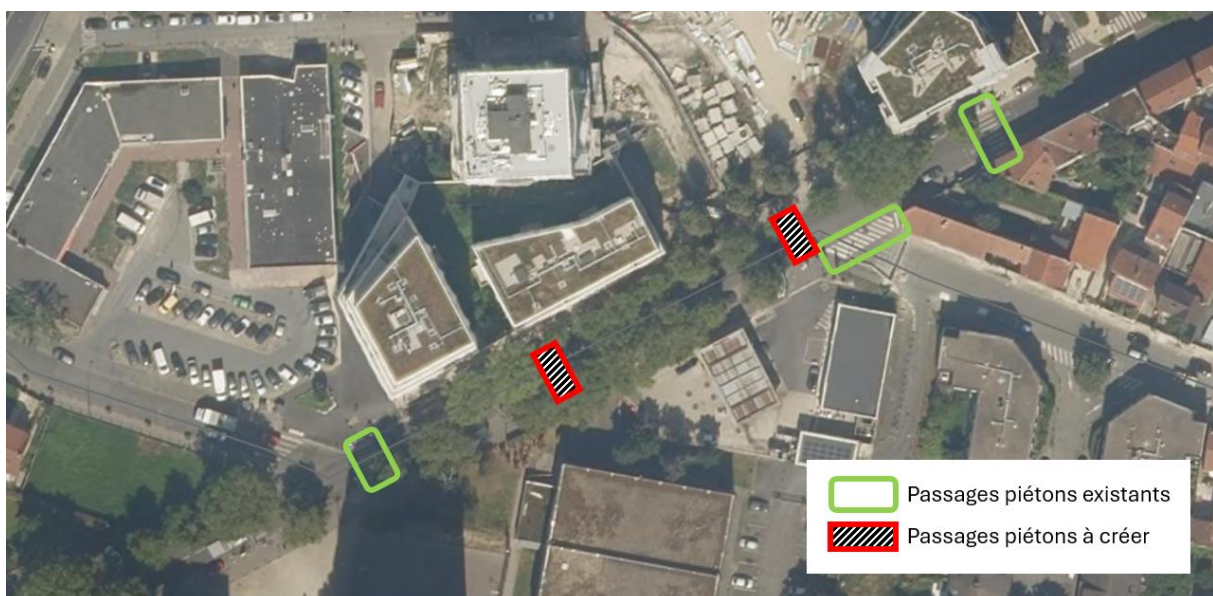
Le modèle d'abri bacs pour les déchets alimentaires est conçu pour le stockage de bacs de 240L, l'abri bac est donc adapté au gabarit du bac et à sa hauteur/largeur. La trappe est donc à hauteur du niveau du couvercle du bac.

Déplacements piétons

Lors du copil du mois de septembre, j'ai demandé à M. le Maire de mettre un ou deux passages piétons au 42 avenue Lénine devant le Aldi car ils l'ont supprimé. Il y en a un au 48 et le prochain est au 38 ou 36, c'est très embêtant pour les passants. Le maire avait noté que ça serait fait courant novembre or rien n'a été fait. (Nathalie Levy – lot 14 Cityside)

Réponse de la Direction du Cadre de Vie et de la Nature en Ville

Nous sommes d'accord sur le constat d'un trop grand espacement des passages piétons existants, l'avenue Lénine étant une route départementale, nous allons adresser un courrier au département pour demander le respect du code de la route (actuellement, le carrefour Lénine/Normandie Niemen n'a que deux passages piétons, ce qui n'est pas réglementaire) et proposer une sécurisation du carrefour avec la création de deux passages piétons, espacés de 50 mètres, en cohérence avec les aménagements préexistants.



L'emprise du bâtiment B a été libéré. Serait-il possible de créer un passage près de la boulangerie ? Cela serait plus agréable pour les habitants, et bien mieux pour ce commerce. (Alexandre Prud'hommeau – lot 5)

Réponse de l'équipe projet

Nous avons bien conscience de l'enjeu que représente la facilitation des circulations piétonnes aux abords des emprises de chantier. En particulier, nous étudions la possibilité de créer cet accès entre le parvis de l'école et la boulangerie, toutefois nous devons prendre en compte les éléments suivants :

- Notre capacité à sécuriser les cheminements :
 - Il faut que les cheminements soient praticables : éviter les cheminements boueux, irréguliers, etc.
 - Il faut éviter les recoins et passages confidentiels (voir et être vus)
 - Il faut pouvoir éclairer les cheminements
- Notre capacité à maintenir dans le temps des cheminements :
 - L'enjeu est de ne pas changer les itinéraires trop souvent, ce qui amoindrirait la lisibilité de l'espace publics (sentiment d'être perdu lorsque les itinéraires changent trop)
 - Il faut aussi travailler sur la bonne gestion des fonds alloués, avec des investissements pertinents (éviter les gros investissements pour sécuriser des passages qui seront démolis trop peu de temps après)

En l'occurrence, le cheminement entre le parvis et la boulangerie sera de nouveau coupé par le chantier de la purge des fondations de la barre B. La Ville, l'aménageur et le bailleur réfléchissent toutefois à la faisabilité de ce passage, avant ou après le chantier de la barre B.

Allez-vous contacter le maire des Lilas pour sécuriser le cheminement jusqu'au métro Serge Gainsbourg ? A ce jour il ne comporte quasi aucun espace pour les piétons, en particulier dans les sentes Giraud (sur le territoire des Lilas) et la rue de la liberté (sur les deux communes). (Alexandre Prud'hommeau – lot 5)

Réponse de la Direction du Cadre de Vie et de la Nature en Ville

Des échanges et études sont en cours avec la mairie des Lilas concernant l'aménagement et la sécurisation des sentes Giraud et de la rue de la Liberté. Nous suivons ce dossier mais aucune avancée concrète ne peut être communiquée à ce stade.

Stationnement - Circulations

Paul Doumer, au niveau de l'entrée de notre parking des voitures se garent sans cesse c'est très gênant pour rentrer ou sortir, depuis le changement d'entrée de la cité c'est inacceptable les gens n'ont pas de savoir vivre ! (Nathalie Levy – lot 14 Cityside)

Réponse de la Direction du Cadre de Vie et de la Nature en Ville

Des aménagements pour empêcher le stationnement gênant et garantir les accès au parking seront effectués.

A ce jour, de nombreux véhicules (n'appartenant pas au chantier du verger) empruntent l'allée Joséphine Baker ou stationnent sur celle-ci. Pourquoi la mairie n'intervient-elle pas ? Des plots en face du parking de la rue de la galaxie ont d'ailleurs été arrachés il y a une semaine. Comptez-vous les remettre ? (Alexandre Prud'hommeau – lot 5)

Pour quelle raison la barrière permettant de fermer la voie pompier à l'angle de l'école Maryse Bastié et le bâtiment D est-elle toujours ouverte (jour, nuit et week-end) ? Des nuisances sonores ont lieu la nuit avec des véhicules qui stationnent et écoutent de la musique à haut volume. Il est également constaté que des véhicules d'entreprises circulent et se stationnent sur cette voie alors que des enfants vont à l'école, les parents d'élèves trouvent cette situation dangereuse et risquée surtout avec ce que nous entendons aux informations (attaque à la voiture bélier encore dernièrement à Munich). Avec la circulation des véhicules sur la voie pompier cela a abîmé un câble électrique posé au sol, celui-ci est bientôt dénudé donc il y a un risque d'électrocution. (Cyril Trolard – lot 4)

Réponse de la Direction de la Prévention et de la Tranquillité publique

Pour l'allée J. Baker, la barrière n'est pas refermée par les entreprises en charge des travaux, laissant libre le passage. La Police municipale va verbaliser et procéder à des enlèvements mais il est important de rappeler aux entreprises en charge des travaux que la barrière doit impérativement demeurer fermée. À chaque signalement, les véhicules gênants sont enlevés par la fourrière. Par exemple, 2 enlèvements de véhicules ont été effectués sur la promenade Joséphine Baker durant la semaine du 17 mars.

Réponse de la Direction de l'architecture

Pour la voie pompier à l'arrière de l'école, un arrêté a exceptionnellement été pris le 21 février 2025 pour permettre aux entreprises qui aménagent l'intérieur des équipements publics de se garer au regard du manque de place à proximité du chantier pour une opération de cette ampleur. Cette solution provisoire et effective jusqu'au 27 juin 2025 a pour objectif de minimiser la gêne des habitants en n'occupant pas de nouvelles places de parking.

Les entreprises arrivent généralement en dehors des horaires d'entrée (8h30/9h00) et sortie de l'établissement (16h00-16h30). Par ailleurs, la pause de midi est généralement prise sur site, n'occasionnant donc PAS de trafic et de rencontre avec des élèves externes ou demi-pensionnaires de l'établissement.

Des consignes ont été passées pour demander aux ouvriers de refermer systématiquement les accès pompiers et pour une vigilance accrue lors des mouvements de véhicules.

Concernant le câble électrique, il a été retiré le 26 mars, il s'agissait d'une alimentation provisoire pour le chantier. Ce câble n'était plus sous tension depuis plusieurs semaines.

Réponse de Seine-Saint-Denis habitat

En ce qui concerne les plots arrachés face au parking de la rue de la Galaxie, nous avons signalé le problème et une intervention est prévue pour leur remise en place dans les plus brefs délais.

Il est constaté en systématiquement que les livraisons des camions Aldi se font directement sur la départementale ce qui provoque une gêne à la circulation, donc des risques

d'accident, des situations à risque et également des nuisances sonores (coups de klaxon). Ce sujet avait pourtant été évoqué lors d'ancien COPIL ou il avait été répondu que des places de livraisons seraient prévues ... (Cyril Trolard – lot 4)

Réponse de la Direction du Cadre de Vie et de la Nature en Ville

Aldi n'utilise effectivement pas la place de livraison aménagée devant la pharmacie car l'enseigne se fait livrer avec des camions trop volumineux pour y stationner. La place de livraison a été aménagée de manière à préserver les arbres existants et ne pas en abattre. Pour éviter les nuisances et les risques liés aux livraisons sur la route départementale, nous allons demander à Aldi de privilégier des créneaux de livraison tôt le matin afin de minimiser la gêne.

Sécurité

Les tirs de mortier le soir à voir la nuit (Nathalie Levy – lot 14 Cityside)

Réponse de la Direction de la Prévention et de la Tranquillité publique

Après vérification, le quartier Gagarine ne connaît pas de tirs de mortiers répétés depuis plusieurs mois. Quelques tirs ont été entendus mais il s'agit de cas isolés et qui ne durent pas (un ou deux tirs).

Est-ce que les caméras dans la Tour A enregistrent les vidéos prises dans la journée ? (Marie-Hélène Bitor - barre D)

Réponse de Seine-Saint-Denis habitat

Les caméras installées dans la Tour A sont bien actives et fonctionnent en continu. Concernant l'enregistrement des vidéos celles-ci sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. L'accès aux enregistrements est strictement encadré et réservé à un nombre très limité de personnes : notre directrice d'agence, notre référent sûreté et en cas de nécessité la police nationale. Ces mesures garantissent une utilisation des vidéos dans le strict respect de la protection des données et de la sécurité des résidents.

Travaux

Il a été constaté des nuisances sonores élevées à 5h00 du matin le 7 mars 2025 car des camions chargeaient des blocs béton. Est-il possible de rappeler les horaires autorisés pour les chantiers sur la ville de Romainville ? Au vu de la proximité des habitations, est-il possible de faire un arrêté de 8h à 18h du lundi au vendredi ? (Cyril Trolard – lot 4)

Réponse de la SPL Ensemble, aménageur

Effectivement, ces nuisances sont anormales et les rappels ont été faits. Soyez assuré que nous considérons cet incident comme contraire aux engagements que nous mettons en place dans la conduite de ce projet et de l'ensemble de nos chantiers. Les règles d'intervention destinées aux entreprises (charte de chantier visant à réduire les nuisances) sont en cours de rédaction.